

PO Box 240, Apia, Samoa

E: sprep@sprep.org

T: +685 21929 F: +685 20231

W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-quatrième Conférence du PROE

17-19 septembre 2013 Apia (Samoa)

POINT 9.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR :

Renforcement du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) et du Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP)

Objet du document

1. Informer les Membres de l'état d'avancement des projets PACC (Projet océanien d'adaptation au changement climatique) et PIGGAREP (Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables)¹ et inviter les bailleurs de fonds et les partenaires à faire en sorte, aux côtés du PROE, que ces projets puissent continuer et passer à la vitesse supérieure.

Contexte

- 2. Les projets PACC et PIGGAREP sont respectivement dans leur quatrième et sixième année d'exécution. Ils sont tous deux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'AusAID, par l'intermédiaire du PNUD. L'appui de l'AusAID est destiné à intensifier les activités conduites dans le cadre des projets. Le projet cible trois secteurs essentiels : l'eau, la gestion des ressources côtières et la sécurité alimentaire, et a pour but de prendre systématiquement en compte le changement climatique dans tous les secteurs de l'action publique.
- 3. Le projet PIGGAREP a également bénéficié d'un financement supplémentaire de SIDS DOCK, qui facilitera les projets matériels liés aux énergies renouvelables dans six pays océaniens. À l'heure actuelle, PIGGAREP appuie des études théoriques sur les énergies renouvelables : études de faisabilité, évaluations des ressources, programmes de sensibilisation et de formation, enquêtes, installation et conception de solutions matérielles. Il ne porte pas sur l'achat d'équipement matériel. Toutefois, pour mener à bien ces initiatives et en recueillir les fruits, il faut mettre en place des éléments matériels.

Progrès réalisés à ce jour

4. Les projets PACC et PIGGAREP ont grandement contribué à l'élaboration de mesures d'adaptation et d'atténuation aux échelons national et local, respectivement dans 14² et 11³ pays océaniens. Des cellules de gestion de projet ont été créées et les capacités des coordonnateurs, assistants et membres des équipes centrales⁴ renforcées par des formations techniques et administratives en matière d'adaptation au changement climatique.

¹ Le projet PIGGAREP en cours a pour principal but de financer des activités visant à lever des obstacles, et non à mettre en œuvre des équipements.

² Les pays participant au projet PACC sont les suivants : Îles Cook, Fidji, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

³ Les pays participant au projet PIGGAREP sont les suivants : Îles Cook, Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

⁴ Les équipes centrales sont composées d'acteurs du secteur public et de la société civile, qui aident la cellule de gestion du projet PACC à exécuter celui-ci.

- 5. Le projet PACC, axé sur trois secteurs essentiels l'eau, la gestion des ressources côtières et la sécurité alimentaire a permis de mener des activités concrètes sur le terrain : dans le cas de Tuvalu, par exemple, l'installation d'une citerne de 700 000 litres d'eau dans la communauté de Lofeagai à Funafuti, en collaboration avec le gouvernement de Tuvalu.
- 6. S'agissant du secteur côtier, des programmes de gestion intégrée des ressources côtières faisant appel à des solutions théoriques et structurelles ont fait l'objet de démonstrations au Samoa et dans les États fédérés de Micronésie. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, des actions de démonstration de permaculture et d'agroforesterie ont été conduites, notamment la mise à l'essai de variétés halotolérantes, afin de lutter contre les inondations des îles basses.
- 7. Le projet PIGGAREP a permis de recueillir des informations de référence à l'appui de solutions possibles liées aux énergies renouvelables, applicables aux pays océaniens participants. Des liens de partenariat ont été noués avec d'autres organisations à même de financer des solutions matérielles faisant appel aux énergies renouvelables, par exemple le Fonds communautaire océanien pour l'environnement (Fonds PEC) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Plusieurs études de faisabilité et évaluations de ressources ont été conduites pour confirmer la viabilité des solutions faisant appel aux énergies renouvelables.

Augmentation des financements à l'appui d'activités complémentaires et nouvelles

- 8. Les pays participants aux projets PACC et PIGGAREP ont demandé que ces deux projets soient élargis et reproduits. Tous les pays ont exprimé leur vif souhait de voir ces projets se poursuivre après l'épuisement des fonds alloués par le FEM, à la fin de 2014.
- 9. Plusieurs études de faisabilité ont été conduites dans le cadre du projet PIGGAREP, et des propositions élaborées. Des fonds devraient toutefois être alloués pour financer ces solutions viables, fondées sur des énergies renouvelables, afin d'en recueillir immédiatement les fruits et d'améliorer les moyens de subsistance des populations, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- 10. De nombreux pays océaniens ont demandé un appui supplémentaire dans le cadre du projet PACC. Ainsi, le Ministère des travaux publics de Tuvalu a demandé au PROE de mobiliser des financements supplémentaires afin d'installer un abri pour la citerne d'eau, qui servira aussi de captage, de maison commune pour les femmes et de refuge en cas de catastrophe. Les modalités de financement en vigueur au titre de PACC et PACC + ne prévoient pas le financement de ces activités, qui contribueraient à réduire la vulnérabilité et à renforcer la capacité de résistance des populations.
- 11. En intensifiant les activités conduites dans le cadre des projets, nous pourrions être systématiquement utiles à ces populations et à des secteurs qui ne sont pas ciblés pour l'instant, tout en continuant de tirer parti des expériences passées, de nous adapter à des innovations techniques, institutionnelles et autres, et d'assurer la pérennité des résultats.

Recommandations

- 12. La Conférence est invitée à :
 - > prendre acte de l'avancement des projets PACC et PIGGAREP, et
 - inviter les membres métropolitains du PROE et les bailleurs de fonds à débattre et examiner des solutions permettant de continuer d'appuyer les activités conduites dans le cadre des projets PACC et PIGGAREP, de manière à pouvoir élargir la portée de ceux-ci et les reproduire ailleurs, et à en faire un pilier du travail du PROE en matière de changement climatique.
